

Arzier-Le Muids



Sa maison pour les autistes avait coûté 10 millions de francs. Faute de subventions de l'Etat, les coûts de fonctionnement étant trop élevés, Anna Stutz-Berti ne peut continuer. Sa fondation demeure, mais l'immeuble sera vendu. PHILIPPE MAEDER

Faute d'appui cantonal, Le Cube de Verre doit fermer

Anna Stutz-Berti va fermer la maison pour autistes qu'elle a créée en 2012

Madeline Schürch

Il y a peu de temps encore, Anna Stutz-Berti, qui a été distinguée l'an dernier par le Prix Sana, parlait avec passion de la maison qu'elle a inaugurée en 2012 à Arzier-Le Muids pour y prendre en charge des enfants autistes. Aujourd'hui, découragée par les tracas financiers et le manque de soutien du Canton, elle s'est résolue à mettre la clé sous le paillasson. Le Cube de Verre fermera ses portes à la fin du mois de juin et ses murs seront mis en vente.

«C'est une décision qui m'arrache le cœur, mais on ne peut plus tirer seuls ce projet», lâche Anna Stutz-Berti, la voix alternant entre colère et résignation. Il y a quinze ans, cette maman devant subir une grave opération ne sait pas où placer sa petite fille Jade, qui souffre d'un autisme de type Kanner, bien plus grave que le type très répandu d'Asperger. Elle crée alors Le Cube de Verre, une fondation vouée à l'accompagnement

des autistes, qui permet de soulager occasionnellement les parents grâce au bénévolat et aux dons qui affluent de toute la région nyonnaise et bien au-delà.

En 2007, alors en manque d'argent, Anna rencontre un homme fortuné qui tombe amoureux tant de la femme que de sa cause. Joseph Stutz ne se contente pas de financer la fondation, mais achète à celle-ci deviendra son épouse une grande maison à Arzier-Le Muids où elle peut réaliser son rêve: construire un vrai centre d'éveil et de développement pour les jeunes autistes. Ce dernier, qui aura coûté 10 millions, ouvre en août 2012.

Trop cher pour le Canton

Mais l'établissement, doté de salles de cours, d'ateliers, d'une piscine thérapeutique, de chambres et de studios pour 25 adolescents ou jeunes adultes, n'accueille jusqu'à aujourd'hui qu'une seule pensionnaire, Jade, et une dizaine d'enfants en activité de loisirs les mercredis et les samedis. Pourquoi? Parce que l'Etat a toujours refusé de le subventionner. Or, sans cet appui, la prise en charge d'un enfant autiste revient à près de 800 francs par jour, ce qui est trop pour la plu-

part des parents. Il faut dire que Le Cube de Verre, ouvert à tous les courants thérapeutiques, se base sur une prise en charge individuelle, soit un éducateur pour un enfant, ce qui est forcément très coûteux.

Anna Stutz-Berti
Fondatrice du Cube de Verre

«C'est une décision qui m'arrache le cœur, mais on ne peut plus tirer seuls ce projet»

«C'était notre force car cette méthode a obtenu des résultats incontestables auprès des enfants, mais aussi notre faiblesse vis-à-vis du Canton», relève Joseph Stutz, président de la fondation. Il y a deux ans, le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) avait pourtant ouvert la porte à une collaboration, séduite par «le superbe outil de travail» créé à Arzier. Mais, en avril 2014, le couperet tombait. Le SPAS, estimant que les coûts de fonctionnement du Cube de Verre étaient deux fois supérieurs à ceux qui

sont habituellement reconnus par le service, renonçait à entrer en matière. La douche froide pour Anna Stutz-Berti.

Si cette dernière a peut-être mis la charrue avant les bœufs, en livrant clés en main une institution sans garantie de subventions, c'est qu'elle était persuadée, étendue à l'appui, que son Cube de Verre répondait à un besoin urgent et avéré. Sa fondation a certes tenté d'interpeller encore le chef du Département de la santé. En décembre, Pierre-Yves Mailard lui conseillait de reprendre contact avec le SPAS, afin d'étudier la possibilité d'obtenir un subventionnement cantonal d'environ 400 francs par jour, pour des prestations d'accueil de jour pour des personnes handicapées.

Mais Anna, découragée, a décidé de jeter l'éponge. «On ne vend pas la fondation, qui continuera à soutenir des familles d'autistes, mais l'immeuble. Et je dois maintenant placer ma fille...» se désole l'indomptable passionaria, qui se demande si elle va vendre sa maison à un club échangiste «parce que le cul a plus de succès que l'amour» ou à une secte «parce que la manipulation mentale marche bien».

Véritable raz-de-marée démocratique à La Chaux

Plus de cent conseillers généraux ont été assermentés lundi soir. Mais beaucoup risquent de ne pas revenir, empêchant le délibérant d'atteindre le quorum

«Inédit», «hallucinant», «incroyable», «du jamais-vu»... Aussi bien à la Commune qu'au Canton, les superlatifs ne manquaient pas, hier, pour décrire l'incroyable séance du Conseil général de La Chaux de lundi soir. La soirée était consacrée au vote sur la convention de fusion avec Cossonay et Dizy, qui n'a finalement pas passé la rampe (lire «24 heures» d'hier).

Si tous s'attendaient à voir arriver de nouveaux membres, pressés d'être assermentés pour pouvoir voter sur un thème qui déchaîne les passions, personne n'avait prévu de voir débarquer pas moins de 106 habitants, faisant passer le Conseil général de 73 à 179 membres. La Chaux (422 habitants) ne totalisant que 308 électeurs, c'est dire la mobilisation du jour. Corollaire de ce véritable raz-de-marée démocratique, le quorum a, lui aussi, pris l'ascenseur.

Pour rappel, la loi sur les communes prévoit un seuil critique - d'un tiers de membres - en dessous duquel le Conseil général ne peut délibérer. A La Chaux, dont les séances du délibérant attirent traditionnellement une trentaine de conseillers, il faudra donc désormais en rassembler au moins deux fois plus, sous peine de devoir reporter les séances. «Au prochain Conseil, en juin, nous n'atteindrons jamais le quorum. La séance sera consacrée aux comptes, un sujet nettement moins séduisant. Parmi les nouveaux conseillers, je n'en connais pas la moitié. Il y a des gens que je n'avais jamais vus au village avant lundi soir et qu'on n'est pas près de revoir au Conseil», soupire Stéphane Guex, président du conseil délibérant, qui appelait carrément les nouveaux conseillers à démissionner pour le bon fonctionnement des institutions. «Cinq personnes ont démissionné juste

«Il y a des gens qu'on n'a jamais vus au village et qu'on n'est pas près de revoir au Conseil!»



Stéphane Guex
Président du Conseil général de La Chaux

«Tous ces nouveaux membres ne sont pas des opposants à la fusion»



Eric Vion
Municipal à La Chaux

après la séance», poursuit le premier citoyen de La Chaux.

Dans cette affaire, tous les regards sont tournés vers le groupe des opposants à la fusion, emmené par le municipal Eric Vion, soupçonné d'avoir fait pencher la balance. «Tous ces nouveaux membres ne sont pas des opposants, une vingtaine est de l'autre camp», se défend l'élu, qui loue ce «sursaut démocratique». Une lecture des événements que ne partage pas Paul-Henri Marguet, syndic, qui envisage de faire un rapport au Conseil d'Etat. «Cette affaire prouve les limites du système!»

Enfin, au Canton, Laurent Curchod, alias «Monsieur Fusion», qui en a pourtant vu d'autres, est lui aussi surpris par les assermentations de masse de lundi soir. «C'est du jamais-vu», confirme le juriste, qui évoque tout de même un précédent. A Fey, embarquée dans un processus de fusion l'an dernier, une soixantaine de conseillers avaient prêté serment en même temps. «Lors des séances suivantes, beaucoup étaient revenus. Reste à savoir si les assermentations de lundi n'étaient que circonstancielles.» Réponse en juin. **Emmanuel Borloz**



Une statue a été cassée dans le quartier de Rive. YVES MERZ

Le justicier des rives du lac a été condamné

Président de l'association Rives publiques, Victor von Wartburg a été condamné pour avoir endommagé deux clôtures au bord du lac à Tannay

Le verdict du Tribunal de police de La Côte est tombé. Aux yeux de la justice d'Etat, la cause que défend Victor von Wartburg et son association Rives publiques ne justifie pas qu'on endommage des barrières obstruant le passage le long des rives du lac. Le prévenu a été condamné à 40 jours-amendes avec sursis pendant deux ans et à 400 francs d'amende. Il devra

aussi régler une facture de 255 francs pour réparer une des deux barrières et devra payer plus de 25 000 francs d'indemnités et de frais de la cause.

Le 22 juin 2012, Rives publiques avait convoqué la presse pour assister au cisailage de clôtures au bord du lac à Versoix, puis à Tannay. Victor von Wartburg, qui a pris toute la responsabilité de cette action sur lui, a expliqué au tribunal qu'il avait agi pour sensibiliser les pouvoirs publics au fait qu'ils n'appliquent pas la loi sur le marchepied. Deux propriétaires riverains de Tannay ont déposé une plainte pour dommage à la propriété.

La loi sur le marchepied stipule que le rivage doit être laissé libre de tout obstacle sur une largeur de deux mètres. Le 30 juin 2014, la Cour de droit administratif et public a donc considéré que ces clôtures étaient illicites et a exigé de les supprimer.

«J'avais un extrait cadastral démontrant que je pouvais poser cette barrière en toute légalité, explique le plaignant Roland Martin. Puis la Cour a estimé que le cadastre n'était pas valable. Ce qui est sidérant. Mais j'ai enlevé la barrière. Ce qui est fondamental, c'est que le droit soit appliqué et qu'on ne permette pas à un Zorro de se faire justice lui-même.»

Le tribunal, qui n'a pas encore livré ses considérants, semble avoir jugé qu'il n'y avait effectivement pas de place pour la justice privée dans un Etat de droit. Une manière de voir que ne partage pas Victor von Wartburg: «Rives publiques est outrée par ce nouvel exemple d'injustice qui permet à des riverains de construire des barrières illicites en toute impunité. Comment parler d'un Etat de droit qui viole la Constitution fédérale et qui ne reconnaît pas à l'association le droit de faire recours? Dès lors, quel autre moyen avons-nous de lutter? Nous ferons recours contre la décision du tribunal.» **Yves Merz**

Vandalisme et bagarre lors de la Nuit des poètes

Dans la nuit de vendredi à samedi, des dommages ont été causés en ville de Nyon. Une bagarre déclenchée à l'Usine à Gaz a nécessité l'intervention de la police

La Nuit des poètes, soirée de concerts organisée par le Gymnase de Nyon, a attiré près de 700 jeunes vendredi dernier à l'Usine à Gaz. Tout s'est bien passé jusqu'au moment où deux groupes se sont pris de bec, d'abord à l'intérieur de la salle de spectacle, puis dehors.

«Le service de sécurité nous a appelés vers 1 h 15», raconte le commissaire de la police de Nyon, Olivier Rochat. On les a séparés mais ils ont recommencé plus tard un bout plus loin. On est à nouveau intervenu. Il y a eu des blessés à la tête et au dos. Ces gens d'une vingtaine d'années seront dénoncés à la justice.» Ce même soir, une fontaine décorée sur le thème des Pirates de Rive a été saccagée, une statue a été cassée devant le Tabac La Couronne et une vitrine a été brisée à l'avenue Viollier. Bonjour la poésie. **Y.M.**